

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 30 SEPTEMBRE 2016**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON (arrivée au point 2), Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Jacques RATEL, Marc SECO.

Procurations : Yvonne MARITANO à Jean-Maurice VENTURINI, Arnaud BOURGEOIS à Bernard COLIN

La séance débute à 18H40

Le PV du conseil du 27 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

1 – Renouvellement de 3 demandes de subvention

Le Maire explique que la commune redemande chaque année le renouvellement de ses demandes de subvention auprès du Département du fait de la réduction du budget alloué aux communes.

Il présente les dossiers à renouveler : achat d'un tracteur pour le déneigement, installation d'un columbarium et aménagement de la place de l'Eglise.

Le Conseil vote à l'unanimité le renouvellement de la demande des trois opérations citées.

2 – Décision modificative N°2

Un virement de crédits est nécessaire à prélever sur le poste Dépenses imprévues et sur l'opération construction de vestiaires foot qui a été reportée à l'année prochaine.

En effet, la petite salle des fêtes (salle n°1) ne peut plus être louée car elle a été affectée au club des aînés de la Drière. Ceux-ci pratiquaient leurs activités régulières dans les salles 3 et 4 de la salle des fêtes. Ces salles ont, depuis septembre 2016, été attribuées à l'alsh qui présente maintenant une équipe étoffée et capable de prendre en charge toutes les activités proposées en TAP. Le service avait donc besoin de locaux plus grands pour préparer et pratiquer leurs activités.

La salle n°1 possède une très mauvaise acoustique. Un virement de crédits de 6000 € est nécessaire pour financer l'insonorisation de cette salle.

La décision concerne également des travaux supplémentaires au chef-lieu notamment l'enfouissement des lignes vers le Centre équestre. Des avenants seront signés qui représentent 10.78 % d'augmentation pour le lot 1 et 6.17 % pour le lot 2. Les crédits supplémentaires sont de 30 000 €.

Le montant total du virement de crédit est de 36 000 €.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

3 – Convention d'entretien des équipements de la RD6 au Chef-lieu

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention qui régit la gestion des équipements installés sur la RD6 par la commune lors des travaux d'enfouissement des réseaux secs sur la portion de route qui va de la salle des fêtes au stade de football. Cela concerne un trottoir, des plateaux surélevés, un arrêt et des quais de bus, une écluse et le réseau d'eaux pluviales.

4 – Avis sur le PPGD

Le Conseil décide de reporter ce point au prochain conseil dans l'attente de la collecte d'informations complémentaires sur le sujet.

5 – Questions diverses

a- ALSH

L'ALSH a recruté un nouvel agent dans le cadre d'un CUI-CAE sur une base de 26 H hebdomadaires avec une prise en charge de l'état de 70%. La commune n'a pas les mêmes obligations de formation mais l'agent va préparer le BAFA, formation courte mais enrichissante dont l'obtention est indispensable dans l'animation.

Le nouveau système de livraison des repas est satisfaisant. Le retour des parents est bon. Le prestataire est à l'écoute des besoins du service et le cuisinier se déplace pour organiser les cantines des deux communes.

b – Aménagement Chef-lieu

L'étage de la maison Usseglio a été loué. Les locataires ont repeint les murs avec l'aide de la mairie qui a fourni le matériel et la peinture,

Le garage de la maison Usseglio a été mis à disposition de l'association communale de Chasse.

L'aiguiseur viendra le jeudi 15 octobre sur la place de l'église.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 24 octobre à 19h30.

La séance prend fin à 20h03.

Fait à Montagnole,
Le 14 novembre 2016

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

